

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

CENT VINGT-SIXIÈME ANNÉE

N° 6489

LUNDI 29 AOUT 2022

PARUTION TOUS LES LUNDIS

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

## SOMMAIRE

### LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

#### Arrêtés municipaux

2022_38 - Délégations de signature relatives aux contrats à durée déterminée d'usage des techniciens et artistes intermittents du spectacle au théâtre des Célestins	2960
Modification au règlement général de la circulation – Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain – Direction des déplacements urbains)	2961
Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons	2962
Délégation générale aux ressources humaines – Arrêtés individuels – Ville de Lyon	2981
Délégation générale aux ressources humaines – Arrêtés individuels – CCAS	2981

#### INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis	2982
------------------------------------------	------

REPUBLIQUE FRANÇAISE – VILLE DE LYON

Délégation générale aux ressources humaines et au dialogue social  
Direction du Pilotage financier et juridique RH  
N°2022/38

## Extrait du Registre des Arrêtés

Objet : Délégations de signature relatives aux contrats à durée déterminée d'usage des techniciens et artistes intermittents du spectacle au théâtre des Célestins

**Le Maire de la Ville de Lyon,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2511-27,

Vu le code du travail, notamment les articles L 7121-1 et suivants ainsi que les articles L 7122-1 et suivants,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 4 juillet 2020 portant élection de Monsieur Grégory DOUCET en qualité de Maire de la Ville de Lyon,

Considérant qu'il convient de donner délégation à Monsieur Pierre-Yves LENOIR, Co-directeur du Théâtre des Célestins et à Monsieur Flavien DELMAS, Administrateur du Théâtre des Célestins, aux fins de signature des contrats à durée déterminée d'usage pour l'embauche des techniciens et artistes intermittents du spectacle, des attestations employeurs mensuelles et des bordereaux « Congés Spectacles »,

### ARRETE

Article 1 - Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Yves LENOIR, Co-directeur du Théâtre des Célestins, aux fins de signature des contrats à durée déterminée d'usage pour l'embauche des techniciens et artistes intermittents du spectacle.

Article 2 - Délégation est donnée à Monsieur Flavien DELMAS, Administrateur du Théâtre des Célestins, aux fins de signature des attestations employeurs mensuelles et des bordereaux « Congés Spectacles » concernant les techniciens et artistes intermittents du spectacle recrutés en contrats à durée déterminée d'usage.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Yves LENOIR, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par Monsieur Flavien DELMAS, Administrateur du Théâtre des Célestins.

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Flavien DELMAS, la délégation qui lui est conférée par l'article 2 sera exercée par Monsieur Pierre-Yves LENOIR, Co-directeur du Théâtre des Célestins.

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, affiché et transmis aux intéressés.

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Lyon, le 23 août 2022

Le Maire de Lyon,  
Grégory DOUCET

**Modification au règlement général de la circulation – Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain – Direction des déplacements urbains)**

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire (Prénom, Nom et qualité)	Date d'effet (date de parution du BMO ou date spécifique)
2022RP41661	Stationnement réservé Rue Faidherbe sur le côté nord à l'ouest de l'intersection avec la Rue du Général de Miribel Lyon 7 (stationnement)	<p>Les vélos-cargo ont un emplacement de stationnement unilatéral permanent réservé sur 5 mètres Rue Faidherbe(7) sur le côté nord à l'ouest de l'intersection avec la Rue du Général de Miribel(7). Le nombre d'arceaux pour vélos-cargo implantés est de 3. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.</p> <p>Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.</p> <p>Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.</p>	04/08/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur rendez-vous à la Ville de Lyon - Direction de la Mobilité Urbaine - 69, rue de la République - 69002 LYON - les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Contacter le 04.26.99.65.10 pour prendre rendez-vous.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon.

<b>Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons</b> (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)						
N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8267	Mairie du 1er arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Diderot	sur 20 m, au droit du n° 4	A partir du mercredi 17 août 2022 jusqu'au jeudi 18 août 2022, de 8h à 18h
8268	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit ou interdit au droit de la zone de chantier, lors des phases de présence et d'activité du demandeur, un cheminement protégé sera matérialisé par le demandeur	Quai de Bondy	entre le n° 26 et le n° 25	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022, de 7h à 17h
				Rue Mère Elizabeth Rivet		
				Rue Joliot Curie	entre la rue Arnold et la rue François Genin	
				Rue François Vernay	entre la place Saint Paul et la rue Lainerie	
				Rue de Tourvielle	sur l'ensemble du parking	
				Rue de Champvert	entre la rue Docteur Edmond Locard et le chemin piétonnier la Demi Lune	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Tourvielle	sur l'ensemble du parking	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022, de 9h à 16h
				Rue François Vernay	entre la place Saint Paul et la rue Lainerie	
				Rue Joliot Curie	entre la rue Arnold et la rue François Genin	
				Rue Mère Elizabeth Rivet		
				Quai de Bondy	entre le n° 26 et le n° 25	
				le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Joliot Curie	
			Quai de Bondy		entre le n° 26 et le n° 25	
			Rue de Champvert		entre la rue Docteur Edmond Locard et le chemin piétonnier la Demi Lune	
Rue François Vernay	entre la place Saint Paul et la rue Lainerie					
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Tourvielle	sur l'ensemble du parking				
8269	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des voies lyonnaises	la circulation des riverains s'effectuera à double sens en fonction des besoins et de l'avancée du chantier	Rue Montesquieu	entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	A partir du mardi 6 septembre 2022, 21h, jusqu'au mercredi 7 septembre 2022, 5h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8269	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des voies lyonnaises	la circulation des riverains s'effectuera à double sens en fonction des besoins et de l'avancée du chantier	Place Ollier	entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	A partir du mardi 6 septembre 2022, 21h, jusqu'au mercredi 7 septembre 2022, 5h
				Quai Claude Bernard	entre le pont de la Guillotière et le pont Galliéni	
				Rue Chevreul	entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	
				Rue d'Aguesseau		
				Rue de Bonald		
				Rue Professeur Grignard		
Rue Jaboulay						
		la circulation des véhicules sera interdite	Quai Claude Bernard	entre le pont de la Guillotière et le pont Galliéni		
			Pont de l'Université			
8270	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pour le compte de la SPL PART-DIEU	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Marius Vivier Merle		Le mardi 16 août 2022, de 10h à 14h
8271	Entreprise Eiffage Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Louis Tixier	sur 10 m au droit du n° 1	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 10 m au droit du n° 1	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8272	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Arnaud Beltrame	entre le n° 9 et le n° 11	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m entre le n° 9 et le n° 11	
8273	Entreprise Equinox Marchands	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté pair, sur 10 m au droit du n° 98	A partir du jeudi 18 août 2022 jusqu'au samedi 20 août 2022
8274	Entreprise Freyssinet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Pont Alphonse Juin		A partir du dimanche 21 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022
8275	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Lac	entre le n° 66 et l'avenue Félix Faure	A partir du mercredi 24 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022
				Avenue Félix Faure	entre le Boulevard Marius Vivier Merle et la rue Garibaldi	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Lac	entre le n° 55 et l'avenue Félix Faure	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8275	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Félix Faure	des deux côtés, entre le Boulevard Marius Vivier Merle et la rue Garibaldi	A partir du mercredi 24 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022
				Rue du Lac	des deux côtés, entre le n° 55 et l'avenue Félix Faure des deux côtés, entre le n° 66 et l'avenue Félix Faure	
8276	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Jeanne Hachette	sur 30 m de part et d'autre de l'entrée de l'Hôtel de Police	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de l'entrée de l'Hôtel de Police	
8277	Entreprise Entreprises Serpollet / Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Jeanne Hachette	au carrefour avec la rue Jean Renoir	A partir du samedi 27 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Jean Renoir et la rue Général Mouton Duvernet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Jean Renoir et le n°34	
8278	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'ENEDIS	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bert	entre la rue Duguesclin et la rue André Philip	Le vendredi 2 septembre 2022, de 9h à 16h
				Rue Clos Suiphon	entre la rue Etienne Dolet et la rue Paul Bert	
8279	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des voies lyonnaises	la circulation des riverains s'effectuera à double sens en fonction des besoins et de l'avancée du chantier	Rue de Bonald	entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	A partir du mercredi 7 septembre 2022, 21h, jusqu'au jeudi 8 septembre 2022, 5h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens en fonction des besoins et de l'avancée du chantier	Rue Professeur Grignard	entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	
				Rue Jaboulay	entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	
				Quai Claude Bernard	entre le pont de la Guillotière et le pont Galliéni	
				Rue Montesquieu	entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	
				Rue Chevreul		
Place Ollier						

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8279	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des voies lyonnaises	la circulation des riverains s'effectuera à double sens en fonction des besoins et de l'avancée du chantier	Rue d'Aguesseau	entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	A partir du mercredi 7 septembre 2022, 21h, jusqu'au jeudi 8 septembre 2022, 5h
			la circulation des véhicules sera interdite	Pont de l'Université Quai Claude Bernard	entre le pont de la Guillotière et le pont Galliéni	
8280	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de la dépose de massif LAC	la circulation des véhicules sera interdite pour les VL	Boulevard Marius Vivier Merle	entre le boulevard Eugène Deruelle et la rue de Bonnel	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
8281	Entreprise Elior Services Propreté et Santé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitres	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bélier	sur 20 m, au droit du n° 13	Le mercredi 24 août 2022, de 6h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	entre la rue du Bélier et le n° 3	
				Rue du Bélier	sur 20 m, au droit du n° 13	
				Rue Delandine	côté impair, entre la rue du Bélier et le n° 3	
8282	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tony Tollet	côté pair, entre le n°7 et la rue du Plat	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le n°7 et la rue du Plat	Les lundi 29 août 2022 et mercredi 31 août 2022, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			Les lundi 29 août 2022 et mercredi 31 août 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Rue du Plat Rue Tony Tollet	entre le n°24 et 34 entre le n°7 et la rue du Plat
8283	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mesures de vibrations sur le pont Clémenceau	la circulation des véhicules sera interdite	Pont Georges Clemenceau	dans les deux sens de circulations, entre l'avenue Birmingham et la contre-allée Ouest du quai Jaÿr	A partir du mardi 30 août 2022, 21h, jusqu'au mercredi 31 août 2022, 5h
				Quai Jaÿr	contre-allée Est, entre le pont Clémenceau et le rond Point des Mont d'Or	
8284	Entreprise Eurojoint - Atlantic Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite en alternance	Avenue Rockefeller	chaussée Sud, sens Ouest/Est, entre le boulevard Ambroise Paré et le boulevard Pinel chaussée Nord, sens Est/Ouest, entre le boulevard Pinel et le boulevard Ambroise Paré	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au mercredi 24 août 2022, de 21h à 5h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8285	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Jean Zay	trottoir Nord, entre la rue Louis Loucheur et l'avenue Joannès Masset	Le lundi 22 août 2022, de 7h à 18h
8285	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jean Zay	entre la rue Louis Loucheur et l'avenue Joannès Masset	Le lundi 22 août 2022, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 3 et le n° 13	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Loucheur	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Zay et le face n° 20	
8286	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Avenue du Point du Jour	au carrefour avec la rue du Docteur Edmond Locard	A partir du mardi 6 septembre 2022 jusqu'au jeudi 22 septembre 2022, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"			A partir du mardi 6 septembre 2022 jusqu'au jeudi 22 septembre 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du mardi 6 septembre 2022 jusqu'au jeudi 22 septembre 2022
			la signalisation par feux tricolores sera suspendue et fonctionnera à l'orange clignotant			A partir du mardi 6 septembre 2022 jusqu'au jeudi 22 septembre 2022, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Rue Docteur Edmond Locard
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard des Canuts	au droit de l'immeuble situé au n° 47/49 51	A partir du vendredi 26 août 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
8288	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Duguesclin	au droit de l'immeuble situé au n° 152	A partir du jeudi 1 septembre 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022, de 7h30 à 17h
				Rue Vauban	trottoir Sud, sur 30 m à l'Ouest de la rue Duguesclin	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Duguesclin	entre la rue Vauban et la rue Louis Blanc	
				Rue Vauban	sur 30 m, à l'Ouest de la rue Duguesclin	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Vauban et la rue Louis Blanc	A partir du jeudi 1 septembre 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022	



N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8288	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue Duguesclin	A partir du jeudi 1 septembre 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022
8289	Entreprise Paret	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier dans le cadre de la démolition d'un bâtiment et son terrassement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Puisard	côté impair, sur 10 m de part et d'autre du n° 27	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au mercredi 30 août 2023
8290	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre de l'opération de l'îlot de Fontenay	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Mail de Fontenay	entre la rue Challemel Lacour et l'avenue Debourg	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Challemel Lacour et l'avenue Debourg	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8291	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jaÿr	sur la voie de tourne à droite, sur 50 m à l'Ouest de la contre allée Ouest du quai Jaÿr	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		contre allée Ouest, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marietton et le n° 43	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8292	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'une grue autoportée sous réserve de l'accord de Keolis en raison de la proximité des lignes aériennes des bus	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule de levage	Avenue Félix Faure	trottoir Sud, au droit de l'engin de levage à hauteur du n° 4	A partir du mardi 6 septembre 2022 jusqu'au mercredi 7 septembre 2022, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules deux roues non motorisés sera interrompue sur la piste et bande cyclable dans les deux sens		sens Nord/Sud, entre la Grande rue de la Guillotière et l'avenue Jean Jaurès	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la Grande rue de la Guillotière et l'avenue Jean Jaurès	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m de part et d'autre du n° 4	
8293	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bossuet	entre la rue Tête d'Or et la rue Masséna	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 23 septembre 2022
				Rue Bossuet	sur 30 m au droit de la rue Viricel	
				Rue de Sèze		

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8293	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Sèze	entre la rue Tête d'Or et la rue Masséna	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 23 septembre 2022
				Rue Cuvier	sur 30 m au droit de la rue Viricel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	entre la rue Tête d'Or et la rue Masséna	
				Rue Bossuet	des deux côtés, sur 30 m au droit de la rue Viricel	
				Rue Cuvier	entre la rue Tête d'Or et la rue Masséna	
				Rue Bossuet	des deux côtés, sur 30 m au droit de la rue Viricel	
Rue de Sèze	de la rue Viricel					
8294	Entreprise Cmr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	sur 5 m, au droit du n° 183	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022
8295	Entreprise Germain David	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 15 m, au droit du n° 183	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au jeudi 22 septembre 2022
8296	Entreprise Toutravo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Esquirol	sur 20 m, au droit du n° 8	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022
8297	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Vauban	entre la rue Molière et le quai Sarraill	A partir du mercredi 17 août 2022 jusqu'au lundi 17 octobre 2022
				Quai Général Sarraill	entre la rue Bugeaud et le cours Lafayette	
				Cours de la Liberté	entre la rue Rabelais et le cours Lafayette	
			la circulation des véhicules sera interdite	Quai Général Sarraill	entre la rue Bugeaud et le cours Lafayette	
				Rue Vauban	entre la rue Molière et le quai Sarraill	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Général Sarraill	entre la rue Bugeaud et le cours Lafayette, contre-allée et chaussée principale	
				Rue Vauban	entre le quai Sarraill et la rue Molière	
Cours de la Liberté	entre la rue Rabelais et le n° 1					
8298	Entreprise Crc Energies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Quatre Chapeaux	côté pair, sur 15 m au droit du n°2	Le mercredi 24 août 2022, de 9h à 16h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8298	Entreprise Crc Energies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Quatre Chapeaux	entre la rue Tupin et la rue Ferrandière	Le mercredi 24 août 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, sur 15 m au droit du n°2	Le mercredi 24 août 2022, de 7h30 à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8299	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de curage d'égouts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gabriel Rambaud	sur 10 m au droit du n°12	Le mardi 13 septembre 2022, de 7h à 17h
8300	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Voltaire	sur 30 m, au droit du n° 53	Le mardi 23 août 2022
8301	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'une piste cyclable sur le pont Clémenceau	la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier	Avenue de Birmingham	sens Est /Ouest, sur la voie de tourne à droite en direction du quai Gillet en amont du pont Clémenceau	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022, de 9h à 16h
8302	Entreprise Sas Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bugeaud	sur 20 m, au droit du n° 137	Le jeudi 1 septembre 2022, de 6h à 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Ney et la rue Professeur Weill	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 137	
8303	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denuzière	sur 15 m, au droit du n° 6	Le lundi 12 septembre 2022
8304	Cour administrative d'appel de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie d'installation des magistrats	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté Ouest, au droit du n° 184	Le lundi 5 septembre 2022, de 10h à 15h
8305	Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'épreuves de conduite	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	côté Ouest, sur les 40 premiers mètres consécutifs situés au Nord de l'Esplanade François Mitterrand	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022, de 8h à 17h30
						A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au mercredi 14 septembre 2022, de 8h à 17h30
8306	Les Subsistances	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Sport dans la Ville aux Subsistances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Vincent	sur 40 mètres au droit du n° 8 bis	A partir du samedi 10 septembre 2022, 9h, jusqu'au dimanche 11 septembre 2022, 0h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglemation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8307	Métropole de Lyon - Direction développement social et médico-social	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de sensibilisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté Ouest, sur 15 mètres au droit du n°94	Le jeudi 22 septembre 2022, de 8h à 16h
						Le lundi 10 octobre 2022, de 8h à 16h
8308	Mjc Monplaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du vide-grenier familial de la MJC	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Hippolyte	des deux côtés de la chaussée	Le samedi 1 octobre 2022, de 7h à 19h
8309	Olympique Lyonnais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage de l'émission OL Night System à la brasserie le République	l'accès et stationnement du véhicule technique du demandeur seront autorisés	Rue Louis Paufigue		Le jeudi 15 septembre 2022, de 14h à 21h
8310	Entreprise Filmoramax	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival International du Court-Métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	sur l'aire de livraison située au droit du n° 106	Le mercredi 28 septembre 2022, de 16h à 22h
				Rue Bellecordière	sur l'aire de livraison située en face du n° 24	Les vendredi 30 septembre 2022 et samedi 1 octobre 2022, de 9h à 0h
				Rue Paul Lintier	côté Nord, sur les 15 premiers mètres situées à l'Ouest de la place Bellecour	Les mercredi 28 septembre 2022 et samedi 1 octobre 2022, de 9h à 0h
				Rue Paul Lintier	côté Sud, sur les 10 premiers mètres situés à l'Ouest de la place Bellecour	
				Quai des Célestins	côté Ouest, sur les 7 premiers emplacements en épi situés au Sud de la passerelle du Palais de Justice	A partir du mardi 27 septembre 2022, 20h, jusqu'au mercredi 28 septembre 2022, 1h
8311	Entreprise la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un évènement à l'Institut Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	sur le parking attenant au Hangar de l'Institut Lumière à l'exception des emplacements réservés aux Personnes à Mobilité Réduite	Le mardi 20 septembre 2022, de 16h à 22h
8312	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Place des Cordeliers		A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8312	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Antoine Salles	sur 20 m, au droit de la place des Cordeliers	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Carnot	entre la rue Champier et le quai Jules Courmont	
				Place des Cordeliers		
				Rue Antoine Salles	sur 20 m, au droit de la place des Cordeliers	
8313	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Servient	sur 40 m, au droit du n° 10	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant sur les emplacements deux roues			
8314	Entreprise Entreprises Perrier Tp / Sdc / Chazal / Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre de l'opération BIODISTRICT	la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Rue de Turin	entre la rue Jonas Salk et la rue Alexandre Fleming	A partir du vendredi 26 août 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jonas Salk	entre la rue Maurice Carraz et la rue de Turin	
				Rue de Turin	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Maurice Carraz et la rue de Turin	
					des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jonas Salk et la rue Alexandre Fleming	
				les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord et Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue Jonas Salk	
8315	Mairie du 3ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la piétonisation de la rue Léon Jouhaux	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Léon Jouhaux	entre la rue du Pensionnat et la rue des Rancy	Le jeudi 1 septembre 2022, de 7h30 à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la partie comprise entre la rue du Pensionnat et la rue des Rancy	
8316	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	circulation des riverains à double sens, lors des fermetures de rue	Rue de Narvick	contre allée Sud, entre la rue Joseph Chalier et la rue de la Moselle	A partir du vendredi 26 août 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Joseph Chalier	au débouché de la rue de Narvick	
				Rue de Narvick	contre allée Sud, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Joseph Chalier et la rue de la Moselle	
			Rue Joseph Chalier	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 9 et la rue de Narvik		

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8317	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau DALKIA	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue de la Moselle	entre le n° 8 et la rue de la Meuse	A partir du vendredi 26 août 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur le carrefour avec la rue Narvik	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue de la Meuse et le n° 8	
					des deux côtés de la chaussée, entre le n° 8 et la rue de la Meuse	
8318	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Meuse	entre la rue Professeur Joseph Nicolas et le n° 8	A partir du vendredi 26 août 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue de la Moselle et le n° 8	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre la rue Professeur Joseph Nicolas et la rue de la Moselle	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue de la Moselle et le n° 8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Moselle et le n° 8	
8319	Entreprise Serpollet/Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Allée Pierre de Coubertin	entre la rue du Vercors et la rue Alexander Fleming	A partir du vendredi 26 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022
					entre l'allée Pierre de Coubertin et la rue de Turin	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Alexander Fleming	sens Nord/Sud, entre la rue de Turin et l'allée Pierre de Coubertin	
				Allée Pierre de Coubertin	sens Nord/Sud, entre la rue Alexander Fleming et la rue du Vercors	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Alexander Fleming	entre l'allée Pierre de Coubertin et la rue de Turin	
				Allée Pierre de Coubertin	entre la rue du Vercors et la rue Alexander Fleming	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Alexander Fleming	des deux côtés de la chaussée, entre l'allée Pierre de Coubertin et la rue de Turin	
				Allée Pierre de Coubertin	des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Vercors et la rue Alexander Fleming	
le tourne à droite sera interdit	Rue de Turin	au débouché sur la rue Alexander Fleming				

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8320	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable	Boulevard des Etats Unis	chaussée Est, sens Sud/Nord, entre la rue Paul Cazeneuve et la rue Villon	A partir du vendredi 26 août 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Cazeneuve	entre la rue du Bocage et la rue Jean Chevailler	
			la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard des Etats Unis	chaussée Est, sens Sud/Nord, entre la rue Paul Cazeneuve et la rue Villon	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Paul Cazeneuve	entre la rue du Bocage et la rue Jean Chevailler	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Etats Unis	chaussée Est, côté pair, entre la rue Paul Cazeneuve et la rue Villon	
			le tourne à droite et le tourne à gauche sera interdit en direction de l'avenue Berthelot	Rue Paul Cazeneuve	sur le carrefour avec le boulevard des Etats Unis	
8321	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jacquard	côté impair, entre la place des Tapis et le n° 5	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au mardi 23 août 2022, de 7h30 à 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Place des Tapis	entre le boulevard de la Croix-Rousse et l'emprise de chantier	
				Rue Jacquard	entre l'emprise de chantier et la rue Villeneuve	
				Rue Perrod	entre la rue Villeneuve et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Boulevard des Canuts	entre la rue de la Terrasse et le n° 8	
			la circulation des véhicules, des cycles et engins de déplacement personnel sera interdite	Place des Tapis	entre le boulevard des Canuts et le boulevard de la Croix-Rousse	
			la circulation des véhicules, des cycles et engins de déplacement personnel sera interdite	Rue Jacquard	entre la rue Villeneuve et la place des Tapis	
				Rue Perrod	entre la place des Tapis et la rue Villeneuve	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacquard	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Villeneuve et la place des Tapis				
8322	Entreprise Solution Peintre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 10 m au droit du n° 20	A partir du jeudi 8 septembre 2022 jusqu'au samedi 8 octobre 2022

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8323	Entreprise Ascenseurs Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mise en place d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Villon	entre le n° 1 et le n° 5	Le mardi 30 août 2022, de 13h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'avenue Lacassagne et la rue Coignet	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Lacassagne et la rue Coignet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 1 et le n° 5	
8324	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	Le panneau de tourne à gauche B2b sera masqué	Cours Lafayette	au droit de la Pierre Corneille sens Est/Ouest	A partir du vendredi 19 août 2022 jusqu'au mercredi 19 octobre 2022
			Les véhicules auront l'autorisation de tourner à gauche			
8325	Entreprise Atimum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue de Grande Bretagne	entre le boulevard des Belges et l'avenue Maréchal Foch	A partir du samedi 20 août 2022, 5h, jusqu'au mercredi 24 août 2022, 5h
8326	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau ENEDIS	la circulation des piétons sera maintenue en permanence, au droit de la fouille	Rue Joliot Curie	trottoir Nord, au droit du n° 30	A partir du jeudi 18 août 2022 jusqu'au mardi 23 août 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		au droit du n° 30	
8327	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bonnard	sur 30 m, au droit du n° 3	A partir du mardi 6 septembre 2022 jusqu'au mardi 13 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8328	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances au moyen d'une grue mobile pour le compte du Rectorat	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jaboulay	trottoir Sud, au droit du n° 18	Le lundi 12 septembre 2022, de 7h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue de Marseille et la rue Pasteur	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Marseille et la rue Pasteur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue de Marseille	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
8329	Entreprise Lyon Drone Service Sasu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation d'images aériennes par drone	la circulation des piétons sera interrompue pendant les phases de vol d'un drone à la vertical d'un périmètre balisé par le demandeur	Quai Docteur Gailleton	au droit du n° 14	Les lundi 22 août 2022 et vendredi 26 août 2022, de 21h30 à 0h



N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8329	Entreprise Lyon Drone Service Sasu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation d'images aériennes par drone	la circulation des piétons sera interrompue pendant les phases de vol d'un drone à la vertical d'un périmètre balisé par le demandeur	Pont de la Guillotière		Les lundi 22 août 2022 et vendredi 26 août 2022, de 21h30 à 0h
			le demandeur devra respecter la réglementation en vigueur et notamment l'arrêté du 30 Mars 2017 modifiant l'arrêté du 17 Décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord	Quai Docteur Gailleton	au droit du n° 14	
				Pont de la Guillotière		
8330	Société Ecosystem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire Eco-Systèmes	l'accès et le stationnement d'un camion de collecte ainsi que l'installation d'un barnum 3x3 seront autorisés	Place Abbe Pierre		Le samedi 5 novembre 2022, de 8h à 14h
8331	Société Ecosystem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de collectes solidaires	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Stalingrad	côté Est, sur les deux premiers emplacements en épi situés en face du n° 5	Le samedi 12 novembre 2022, de 8h à 14h
			l'installation d'un barnum 3x3 ainsi que le stationnement d'un camion de collecte seront autorisés	Place Docteur Schweitzer		
			l'installation d'un barnum 3x3 sera autorisée	Place Stalingrad		
8332	Société Ecosystem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de collectes solidaires	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Maréchal Lyautey	chaussée Est, sur 10 mètres au droit du n°12	Le samedi 19 novembre 2022, de 8h à 14h
				Place Rouget de l'Isle	côté Ouest, sur 10 mètres au Nord de l'avenue Lacassagne	
			l'installation d'un barnum 3x3 sera autorisée	Place Maréchal Lyautey Place Rouget de l'Isle		
8333	Société Ecosystem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire Eco-Systèmes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix Rousse	chaussée Nord, côté Sud, sur 2 emplacements en épi situés en face du n°4	Le samedi 26 novembre 2022, de 8h à 14h
			l'installation d'un barnum 3x3 sera autorisée		Partie Nord	
8334	Société Ecosystem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de collectes solidaires	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jean Macé	chaussée Ouest, sur 2 emplacements en épi en face du n°14	Le samedi 3 décembre 2022, de 8h à 14h
				Rue Jean Sarrazin	sur 4 emplacements en bataille, au droit du n°8	
			l'installation d'un barnum 3 x 3 sera autorisée	Place Jean Macé	sur 2 emplacements en bataille au droit du n°8	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8335	Société Ecosystem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de collectes solidaires	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Jacobins	chaussée Sud, sur 10 mètres au droit du n°8	Le samedi 17 décembre 2022, de 8h à 14h
				Rue de la Martinière	côté Sud, sur les deux premiers emplacements en épi situés à l'Est de la place Gabriel Rambaud, chaussée Ouest	
			l'installation d'un barnum 3 x 3 sera autorisée	Place des Jacobins Place Gabriel Rambaud		
8336	Entreprise Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains	Rue Giuseppe Verdi	lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du jeudi 18 août 2022 jusqu'au jeudi 8 septembre 2022, de 7h à 17h
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée située entre la rue de l'Arbre Sec et le n°4, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du jeudi 18 août 2022 jusqu'au jeudi 8 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Garet	sur 10 m au droit du n°12	
8337	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de l'engin de levage	Rue Clément Marot	trottoir Sud, sur 50 m à l'Ouest de l'avenue Jean Jaurès	Le mardi 13 septembre 2022, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'avenue Jean Jaurès et le n°44	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Jaurès et le n°44	Le mardi 13 septembre 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8338	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction de l'avancée et des besoins du chantier	Rue Professeur Ranvier	entre le n° 35 et le n° 47	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 35 et le n° 47	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8339	Entreprise Eiffage Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Tuileries	sur 10 m de part et d'autre du n° 29	A partir du mardi 30 août 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
			la continuité du cheminement piétons sera maintenue et aménagée en permanence au droit de la fouille		trottoir Sud, sur 10 m de part et d'autre du n° 29	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 10 m de part et d'autre du n° 29	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre du n° 29	
8340	Entreprise Mgb Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre du réseau vélos	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Claude Bernard	sens Nord/Sud, sur 50 m au Nord de la rue Jaboulay	A partir du jeudi 25 août 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022, de 7h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
8341	Entreprise Coiro - Ehtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre des emprises de chantier	Rue de Beer Sheva	entre la rue Maurice Béjart et la Barre 520	A partir du vendredi 26 août 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction de l'avancée du chantier			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Béjart	côté impair, entre le face n° 4 et la rue Beer Sheva	
8342	Entreprise Smac / Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection et aménagement de voirie dans le cadre des travaux sur le pont Clémenceau	la circulation des véhicules sera interdite	Quai Jaÿr	contre-allée Est, entre la place du Pont Mouton et le pont Clémenceau	A partir du mardi 23 août 2022 jusqu'au mercredi 24 août 2022
8343	Entreprise Freyssinet / Smac / Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur les joints de dilatation sur le pont Clémenceau dans le cadre des travaux sur les pistes cyclables	la circulation des riverains s'effectuera à double sens lors de la fermeture de la bretelle Ouest	Quai Jaÿr	chaussée Ouest, entre la rue Roquette et la rue Marietton	A partir du mardi 23 août 2022 jusqu'au mercredi 24 août 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Ouest, sur la bretelle du tourne à droite en direction de la rue Roquette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 39 et le n° 37	
8344	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jaÿr	sur la voie de tourne à droite, sur 50 m à l'Ouest de la contre allée Ouest du quai Jaÿr	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022, de 7h30 à 16h30

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8344	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Jaÿr	sur la voie de tourne à droite, sur 50 m à l'Ouest de la contre allée Ouest du quai Jaÿr	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée Ouest, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marietton et le n° 43	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022
8345	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de chambre TELECOM	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Neyret	partie comprise entre la montée des Carmélites et l'emprise de chantier	A partir du mercredi 24 août 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022, de 21h à 6h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Neyret		A partir du mercredi 24 août 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022, de 21h à 6h
				Rue Imbert Colomès	entre la rue Pouteau et la rue Neyret	
				Rue Diderot	sens Est/Ouest	
Rue Pouteau	sens Nord/Sud, entre la rue Diderot et la rue Imbert Colomès					
8346	Entreprise Petavit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Maryse Bastié	entre l'avenue Jean Mermoz et le boulevard Jean XXIII	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au mardi 20 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Bataille et le boulevard Jean XXIII	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Bataille	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Mermoz et le boulevard Jean XXIII	
					au débouché de la rue Bataille	
8347	Entreprise Nature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie et des plantations de végétaux au droit du groupe scolaire Marcel Pagnol	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Lieutenant Colonel Girard	de part et d'autre de l'emprise de chantier au droit du groupe scolaire, entre la rue du Commandant Ayasse et l'avenue Leclerc	A partir du jeudi 1 septembre 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue du Commandant Ayasse et l'avenue Leclerc	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Commandant Ayasse et l'avenue Leclerc	A partir du jeudi 1 septembre 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022
8348	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue d'Austerlitz	à l'avancement du chantier, entre la rue Jeanne Marie Célu et la rue de Belfort	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022, de 7h à 17h
8348	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Austerlitz	côté impair (Est), entre la rue Jeanne Marie Célu et la rue de Belfort	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8349	Etablissement B And Beef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté impair, sur 5,35 m au droit du n° 5	A partir du vendredi 26 août 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
8350	Entreprise l'Etablissement Français du Sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'organisation d'une collecte de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Jean Bernard	côté pair, sur la desserte, sur 15 m au droit du n° 2	Le jeudi 15 septembre 2022, de 7h à 16h
8351	Etablissement Français du Sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'organisation d'une collecte de sang	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir d'un camion de l'EFS	Quai Claude Bernard	trottoir Ouest, sur 30 m face au n° 13	Le vendredi 9 septembre 2022, de 7h à 21h
8352	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cyrano	entre le n° 20 et le n° 26	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
8353	Entreprise Colas France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bonnard	entre le n° 9 et la rue Antoinette	A partir du jeudi 15 septembre 2022 jusqu'au vendredi 23 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Antoinette	entre le n° 7 et la rue de Bonnard entre la rue de Bonnard et la rue Charles Richard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bonnard	des deux côtés, entre le n° 9 et la rue Antoinette	
				Rue Antoinette	des deux côtés, entre le n° 7 et la rue de Bonnard	
8354	Entreprise Eiffage Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Marechal de Saxe	sur 10 m, au droit du n° 149	A partir du mercredi 31 août 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
8355	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Brulard	sur 20 m, au droit du n° 9	A partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
8356	Etablissement l'Epicureuil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Abondance	au droit du n° 49, sur une longueur de 7 m	A partir du jeudi 1 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
8357	Etablissement l'Epicureuil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Léon Jouhaux	côté impair, sur 10 m à l'Est de la rue de l'Abondance	A partir du jeudi 1 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
8358	Entreprise Laquet Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de plantations de végétaux pour le compte de la Métropole	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jean Grolier	entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au mardi 6 septembre 2022, de 7h30 à 17h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8359	Entreprise Meliodon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 120	A partir du mercredi 24 août 2022 jusqu'au jeudi 22 septembre 2022
8360	Entreprise Lyonnaise d'Eclairage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Henri Barbusse	sur 20 m au droit du n° 3	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au lundi 3 octobre 2022
				Rue Malibran	des deux côtés de la chaussée	
				Rue du Pont Cotton		
				Rue Clavière	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 3	
				Rue Général Girodon	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 1 et le n° 3	
				Grande Rue de Saint Rambert	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 16 et le n° 20	
				Grande Rue de Saint Rambert	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 4 et le n° 6	
Quai Raoul Carrié	des deux côtés de la chaussée					
8361	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 50 m au droit du n° 171	A partir du mercredi 7 septembre 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022, de 7h30 à 16h30
8362	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera gérée au sol par du personnel de l'entreprise Transmanutec	Avenue Paul Santy	trottoir Nord, entre le n° 17 et le n° 19	Les mardi 30 août 2022 et mercredi 31 août 2022, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 17 et le n° 19	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m entre le n° 17 et le n° 19	Les mardi 30 août 2022 et mercredi 31 août 2022

**Délégation générale aux ressources humaines – Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)**

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
BIDEGAIN	JOSE - LOUIS	ADJOINT TECHNIQUE	Stagiaire	28/08/2019	OPERA NATIONAL DE LYON	arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
LANGHORIG	France	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Stagiaire	14/04/2021	ENFANCE	arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
BEGALLA	CAROLINE	ATTACHE	Contractuel	01/08/2022	THEATRE DES CELESTINS	contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
DE LA GARDE DE SAIGNES	FLEUR	INGENIEUR PRINCIPAL	Contractuel	01/07/2022	MODERNISATION DES PROCESSUS RH	contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
DESOLME	PHILIPPE	INGENIEUR	Contractuel	08/08/2022	DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE	contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
SEBBAN	CHLOE	ATTACHE	Contractuel	01/08/2022	DELEGATION GENERALE A L'URBANISME, A L'IMMOBILIER ET AUX TRAVAUX	contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
THUAULT	MANON	ATTACHE	Contractuel	23/08/2022	DIRECTION ADMINISTRATION DES PERSONNELS	contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
TRAKIA	YAMIN	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Titulaire	01/08/2022	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	recrutement par voie de mutation
CHAHER	ORNELLA	AGENT SPECIALISE PRINCIPALE 1ERE CLASSE ECOLE MATERNELLE	Titulaire	01/09/2022	EDUCATION	réintégration suite à détachement
GHOULI	MERIEM	ADJOINT ADMINISTRATIF	Titulaire	01/09/2022	ELUS ET GROUPES POLITIQUES	réintégration suite à détachement
INTORRE	DANIELLE	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	Titulaire	01/09/2022	LYON EN DIRECT	réintégration suite à détachement
LABERT	NATHALIE	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	Titulaire	01/09/2022	ENFANCE	réintégration suite à détachement
GRANGER	STEPHANIE	ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE 1ERE CLASSE	Titulaire	01/08/2022	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	réintégration suite à disponibilité
KHALDI	ZAKARIA	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	30/07/2022	SPORTS	remplacement agent
KHALDI	ZAKARIA	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/08/2022	SPORTS	remplacement agent
LAKHLEF	ABDALLAH	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	16/06/2022	SPORTS	remplacement agent
LAKHLEF	ABDALLAH	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/07/2022	SPORTS	remplacement agent
LAKHLEF	ABDALLAH	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	30/07/2022	SPORTS	remplacement agent
LAKHLEF	ABDALLAH	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	27/06/2022	SPORTS	remplacement agent
CONTENOT	FELICIE	ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	Contractuel	01/08/2022	DELEGATION GENERALE A L'URBANISME, A L'IMMOBILIER ET AUX TRAVAUX	remplacement attente recrutement fonctionnaire
CUCHEVAL	COLINE	TECHNICIEN	Contractuel	01/09/2022	DELEGATION GENERALE A L'URBANISME, A L'IMMOBILIER ET AUX TRAVAUX	remplacement attente recrutement fonctionnaire
FAYOLLE	STEPHANE	AGENT DE MAITRISE	Contractuel	15/06/2022	DELEGATION GENERALE A L'URBANISME, A L'IMMOBILIER ET AUX TRAVAUX	remplacement attente recrutement fonctionnaire
LEE	SONG MI	REDACTEUR	Contractuel	01/09/2022	DELEGATION GENERALE A L'URBANISME, A L'IMMOBILIER ET AUX TRAVAUX	remplacement attente recrutement fonctionnaire

**Centre communal d'action sociale – Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)**

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
DELAMARE	MARIE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/08/2022	CCAS	remplacement

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

---

### **Direction de la commande publique – Avis**

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante :  
[www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

Le Directeur de la Publication :

G. DOUCET, Maire de Lyon